	République Française	
	Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève	
	Extrait du registre des délibérations	
	Communauté de communes du Clermontais	
Date de la convocation	Mercredi 17 Mai 2023	**Séance du Mardi 23 Mai 2023**
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt-trois Mai à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes **: 37**	
Présents : **30**	Pour : **37**	
Absents : **8**	Contre : **0**	
Représentés : **7**	Abstention : 0	
Rapporteur	Claude REVEL	Président de la Communauté de communes du Clermontais

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), représentée par M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Patrick JAURES (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Bernard COSTE (Octon), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuvette).

Approbation du projet de territoire du Cœur d'Hérault « le Pays Rêvé » à l'horizon 2030

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Clermontais en date du 26 Octobre 2005 relative à l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte de développement local Cœur d'Hérault,

Vu la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault « Le Pays rêvé » 2014-2025,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL) relative à l'approbation du projet de territoire en date du 7 Avril 2023,

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Considérant que l'arrivée à mi-parcours de du projet de territoire du SYDEL, « Le Pays rêvé » 2014-2025, a permis de poser un regard sur ce projet approuvé en 2014.

Considérant que le projet de territoire est un document prospectif et stratégique qui permet de se fixer des priorités et des objectifs pour l'avenir. Il se veut être un projet partagé par tous, fédérateur et évolutif.

Le Pays est aujourd'hui l'espace géographique, économique et social pertinent pour contractualiser avec les institutions chargées de l'aménagement et du développement des territoires et des entreprises (Département, Région, Etat, Europe). Le projet de territoire permet d'engager les partenaires financiers autour d'une vision d'avenir claire, décidée localement. La Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault est la transcription de ce projet de territoire.

Considérant que depuis 2014, les dynamiques de territoire ont fait évoluer celui-ci dans ses différentes composantes et réalités, les orientations qui ont guidé notre travail ont donc été actualisées. Dès le printemps 2021, le SYDEL a commencé à travailler à cette actualisation au sein des commissions de travail du SYDEL ou de groupes de travail. L'équipe du Pays a été mobilisé pour faire évoluer ce projet, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et partenaires locaux :

- Constitution de groupes de travail : état des lieux, enquêtes, perception sensible du territoire, communication et stratégie et plan d'actions... ont permis de lancer la démarche et de lui donner des directions,
- Mises à jour du diagnostic de territoire, des analyses des atouts et faiblesses par thématiques et défis de la Charte, ont été partagé avec les partenaires et acteurs locaux,
- A l'été 2021, une première actualisation a été mené, puis des enquêtes lancées (partenariat avec Radio Pays d'Hérault pour des micros-trottoirs sur les marchés locaux), auprès des habitants et des élus locaux (conseil des maires du 12 juillet 2021),
- Le SYDEL a aussi porté notre regard sur le territoire avec un atelier de perception sensible en équipe, de lecture de paysage.

Suite à un premier séminaire des élu-e-s réuni le 19 février 2022 à Nébian, il a été constitué un groupe d'élus intitulé « Facilitateurs », groupe qui s'est installé le 17 mars dernier à Novel.id.

Ce groupe d'une vingtaine d'élu-e-s du territoire issus des 3 Communautés de communes est composé de personnes volontaires chargés de suivre les travaux d'actualisation de la Charte et, au-delà, de son suivi lors de sa mise en œuvre. Sa composition peut évoluer en fonction de la disponibilité des personnes mais doit conserver un équilibre numéraire entre les trois EPCI. Le rôle de ce groupe d'élu-e-s « Facilitateurs » a été institué par délibération du 8 avril 2022 notamment pour piloter une approche novatrice pour l'élaboration et le suivi du Projet de territoire par les élus. Les travaux de ce groupe de suivi a régulièrement été entendu par les instances de décisions du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, afin d'en tenir compte dans les décisions prise par lui. En 2022, les élu-e-s Facilitateurs se sont réuni à 7 reprises pour élaborer le projet nourri par plusieurs concertations.

En effet, durant l'année 2022, plusieurs moments et rendez-vous importants ont été organisés afin d'associer le plus grand nombre possible d'acteurs locaux :

- Séminaire de territoire le 25 mars 2022 regroupant sur une journée plus de 200 personnes à Gignac,
- Rencontre de travail le 20 juillet 2022 avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
- Séance de travail entre les membres du Conseil de développement et le groupe des Elu-e-s Facilitateurs,
- Rencontre de travail le 29 novembre 2022 avec la Communauté de Communes du Clermontais,
- Rencontre de travail le 23 février 2023 avec la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

Cette action innovante a bénéficié d'un appui méthodologique et en animation de La Banque des Territoires « Territoire Conseils ».

Ce long travail de concertation et de co-élaboration débouche aujourd'hui sur un Projet de territoire « Le Pays rêvé à l'horizon 2030 articuler autour de 7 défis :

- **Défi 1 - S'engager dans une accueillance et une rencontre responsable**

Terre d'accueil et de rencontres, le Cœur d'Hérault est un espace ouvert et hospitalier pour les visiteurs et pour ceux qui souhaitent s'installer et vivre en Cœur d'Hérault. Le plaisir d'accueillir, la cohabitation harmonieuse des générations et la participation de tous à une solidarité active et participative dans un environnement préservé et valorisé est le socle de ce premier Défi.

- **Défi 2 - Faire du bien-être de tous un enjeu territorial**

L'enjeu du bien-être territorial est pris en compte dans toutes les politiques publiques entreprises sur le Cœur d'Hérault. Les politiques dédiées à la jeunesse, à l'aménagement favorable une vie active et en bonne santé, à la prévention et à l'appui aux professionnels du social et de la santé sont mises en place. Le territoire souhaite promouvoir une société solidaire où "prendre soin" de soi et des autres guide notre action collective.

- **Défi 3 : S'engager pour une économie écoresponsable et solidaire**

La relocalisation d'une économie qui s'engage en faveur d'un monde respectueux de son avenir et de son territoire, engagée et innovante pour offrir des emplois stables et durables pour tous, forme le projet économique du Cœur d'Hérault. Attractif naturellement, notre territoire encourage toutes les expériences individuelles ou collectives qui investissent dans l'éthique et le durable, et valorisent nos atouts.

- **Défi 4 : Agir pour une agriculture et une alimentation de qualité accessible à tous**

Notre agriculture vivrière et diversifiée s'engage vers des modes de productions respectueux de l'environnement. Cela devient notre priorité et l'attention de toutes nos politiques publiques, avec innovation. Ce mode de production repose sur le développement d'une agriculture familiale plus proche du consommateur, qui devient lui-même un acteur de cette transformation sociétale.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20230602-2023-05-23-02-DE
Date de télétransmission : 02/06/2023
Date de réception préfecture : 02/06/2023

- **Défi 5 : Prendre la bifurcation écologique et énergétique**

Engager le territoire dans un virage écologique et énergétique qui permet de relever réellement les défis de ce siècle pour les générations futures. L'urgence climatique et la crise de la biodiversité est saisie résolument pour faire du Cœur d'Hérault un territoire exemplaire en matière de sobriété et d'excellence environnementale.

- **Défi 6 : Aménager un territoire à taille humaine**

Le Cœur d'Hérault poursuit son développement dans un environnement préservé et accueillant. Cette politique d'aménagement du territoire se construit en harmonie avec les communes et communautés de communes. La complémentarité de l'offre en services, en logements et en mobilités est pensée et réfléchie à cette échelle pertinente, connectée à son environnement régional et national.

- **Défi 7 : Penser le cœur d'Hérault comme un territoire à haute valeur culturelle et patrimoniale**

Le développement culturel se pense lui aussi à l'échelle de ce territoire qui permet la pratique et l'expérience artistique et culturelle à tous les âges de la vie. Le patrimoine est source de développement personnel et collectif et renforce l'attractivité et la visibilité qualitative du Cœur d'Hérault. Ce projet culturel est le support du lien des habitants et des visiteurs à ce territoire.

Les objectifs et orientations de ce projet de territoire seront mis en œuvre dès sa validation par les EPCI membres et par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault. Le Pays rêve servira de matrice et de feuille de route pour les actions à mener sur ce territoire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le Projet de territoire « Le Pays rêvé » à l'horizon 2030 tel qu'annexé à la présente,
- **ACTE** la mise en œuvre du projet par le SYDEL du pays Cœur d'Hérault dès son approbation.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, Isabelle SILHOL	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais, Claude REVEL

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pays Cœur d'Hérault

Le Pays rêvé !

Projet de territoire

À L'HORIZON 2030

En 2020, l’arrivée à mi-parcours de notre projet de territoire 2014-2025 nous a permis de poser un regard sur ce projet approuvé en 2014.

Le projet de territoire est un document prospectif et stratégique qui permet de se fixer des priorités et des objectifs pour l’avenir. Il se veut être un projet partagé par tous, fédérateur et évolutif.

Le Pays Coeur d'Hérault est aujourd’hui **l’espace géographique, économique et social pertinent** pour contractualiser avec les institutions chargées de l’aménagement et du développement des territoires et des entreprises (Département, Région, Etat, Europe). Le projet de territoire permet d’engager les partenaires financiers autour d’une vision d’avenir claire, décidée localement.
La Charte de développement du Pays Cœur d’Hérault est la transcription de ce projet de territoire.

Depuis 2014, les dynamiques de territoire ont fait évoluer celui-ci dans ses différentes composantes et réalités, les orientations qui guident notre travail devaient être actualisées. Dès le printemps 2021, nous avons commencé à travailler à cette actualisation au sein des commissions de travail du SYDEL ou de groupes de travail. Ce document est le résultat de plus de 2 ans de concertation et de co-construction.

Pays Cœur d'Hérault

Sommaire

1. Méthodologie
2. Diagnostic de territoire
3. Projet de territoire

Le Pays rêvé !

Projet de territoire

À L'HORIZON 2030

Pays Cœur d'Hérault

1. Méthodologie

Le Pays rêvé !

Projet de territoire

À L'HORIZON 2030

ACTUALISATION DE LA CHARTE DU COEUR D'HERAULT

METHODOLOGIE:
UN PROJET CO CONSTRUIT !

2021 | **2022** | **2023**

Habitants

Questionnaire en ligne "Grand Public"

350 personnes

50 personnes

micro trottoir marchés Clermont-Lodève-Gignac

Partenaires

Travaux sur les grilles AFOM dans les commissions Tourisme-Agri-Eco-Santé

200 personnes

Elus

Conseil des Maires

45 personnes

séminaire des élu-e-s

CO.DEV PAYS CŒUR D'HÉRAULT
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

SEMINAIRE DU TERRITOIRE

200 personnes

Groupe des **élu-e-s "Facilitateurs"**

Rédaction

CO.DEV PAYS CŒUR D'HÉRAULT
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

VOTE

Approbation par le SYDEL et les EPCI

réappropriation par les 3 EPCI

L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE...
... EN QUELQUES DATES

Février 22 - Séminaire des élu-e-s du territoire

Mars 2022 Création du groupe des élus facilitateurs

Mars 2022 Séminaire du territoire

Avril 2022 Délibération instituant le rôle des élus facilitateurs

Réunions des élus facilitateurs :

- avril - juin - juillet - septembre 2022
- septembre 2022 avec le Conseil de Développement
- novembre 2022
- février 2023
- mars 2023

- **Juillet 2022** Rencontre avec la CCVH
- **Novembre 2022** Rencontre avec la CCC
- **Février 2023** Rencontre avec la CCLL

Approbation de la charte en Comité syndical et dans les EPCI et ... mise en oeuvre !

Le Pays rêvé !

Projet de territoire

À L'HORIZON 2030

Pays Cœur d'Hérault

2. Diagnostic de territoire

Le Pays rêvé !

Projet de territoire

À L'HORIZON 2030

Diagnostic de territoire

Aménagement - Equipements

Un territoire dynamique

QUELQUES CHIFFRES CLES

ESPACES NATURELS & AGRICOLES
69% d'espaces naturels soit **87 552 ha** (dont espaces naturels à usage agricole)
23% d'espaces agricoles soit **29 300 ha** dont 49% de cultures permanentes

SUPERFICIE
1274 km2, 85 hab./km2 (190 hab./km2 pour l'Hérault)

ROUTES & URBANISME
5 400 ha d'espaces urbains (soit 4,3% du territoire)
4 962 ha d'infrastructures routières soit 3,9% du territoire

LOGEMENTS
43 948 logements (INSEE) dont
80% de résidences principales
10,2% de logements vacants
5,7 % de logements sociaux contre 10,1% dans l'Hérault

POPULATION
85 789 habitants, soit un **taux annuel** de **+ 1,36%, contre 1,7%** entre 2008 et 2018 (CCC : 28 593 habitants, CCLL : 14 947 habitants, CCVH : 42 248 habitants)

INDICE JEUNESSE
0,94 contre 0,84 pour l'Hérault

DES ATOUTS

- Proximité de Montpellier
- Proximité des services et des équipements
- Diversité des paysages
- Situation géographique au centre du département
- Les patrimoines bâtis
- Qualité des infrastructures routières
- Attractivité résidentielle
- Taille raisonnable des villes

DES FAIBLESSES

- Inertie des décisions politiques pour faire avancer des projets structurants
- Pollution lumineuse et manque d'espaces verts publics
- Densité de l'habitat, Pression démographique
- Laxisme des règlements sur la protection des paysages
- Concurrence entre communes et EPCI
- Logements locatifs insuffisants
- Centres anciens fragiles et en déshérence
- Urbanisation et artificialisation des sols, mitage
- Villes dortoirs, Désertification des villages
- Qualité de l'habitat et de l'urbanisme
- Déséquilibres territoriaux, Prix du foncier
- Périurbanisation, Banalisation des paysages

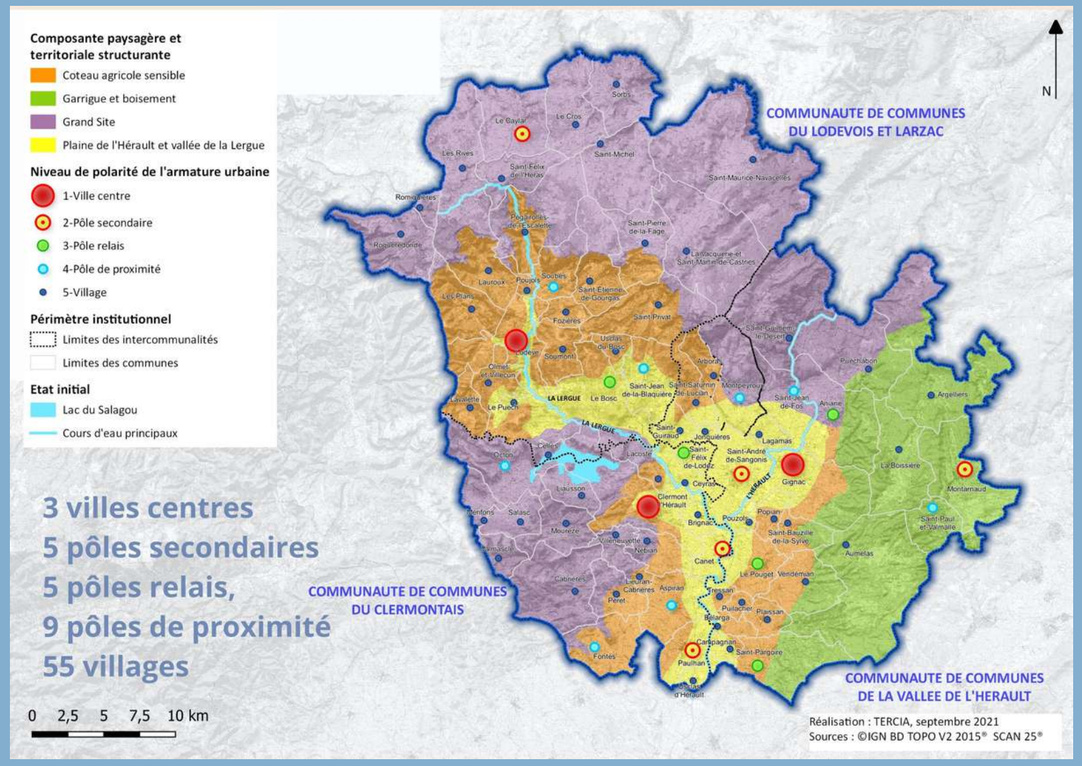

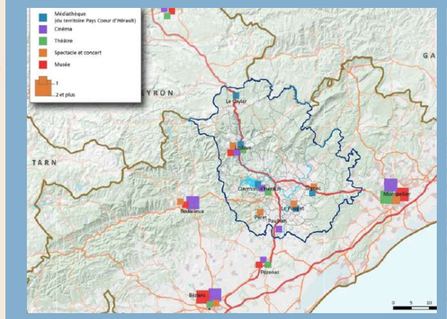

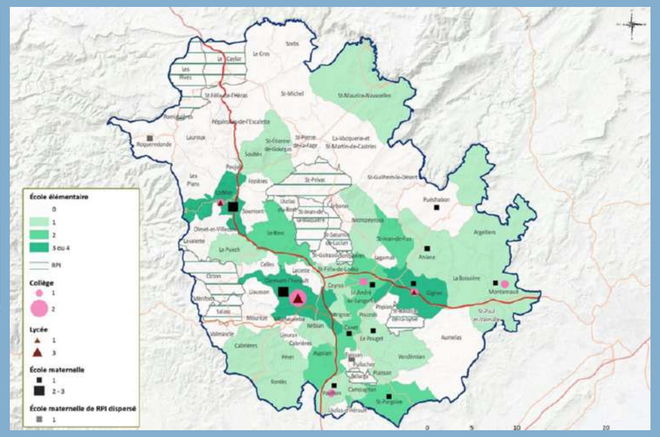

Un accès aux services et aux équipements qui s'améliore

QUELQUES CHIFFRES CLES

POLES SERVICES INTERMEDIAIRES
4 pôles maillent le territoire

MAISONS SERVICE PUBLICS
4 Maisons France Service : Lodève, le Caylar, Clermontais et Gignac

DENSITÉ MÉDICALE
- 12 % de la population du Lodévois et Larzac est située en zone sous dense contre un niveau de 6-8% pour le reste des bassins de vie
- offre de soins de plus en plus inégale sur le territoire.

MOBILITÉ COMMUNES RURALES
portées moyennes de déplacement pour leur mobilité quotidienne plus importantes pouvant atteindre 20 km contre 8 km en moyenne pour les villes centres

CENTRE D'ACCUEIL & PERMANENCES DE SOINS
4 établissements hospitaliers dont 1 disposant d'un CAPS fonctionnant 24h/24

17 EHPAD
Ratio de 134 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans (ratio plus élevé que la moyenne départementale qui est de 89 pour 1000)

DES ATOUTS

- Une densité importante de pôles de proximité le long de la moyenne vallée de l'Hérault et le long des axes routiers structurants
- Le déploiement de l'accès internet a permis de faire évoluer les modalités d'accès aux services publics
- Un maillage de collèges et de lycées convenable
- L'activité associative et l'offre d'équipements sportifs et de loisirs couvrent l'ensemble du territoire
- Les équipements sportifs et culturels sont concentrés sur les villes centres
- Le territoire profite d'un vaste réseau permettant la pratique d'activités de pleine nature (randonnées, VTT, cyclotourisme..)
- Une bonne couverture de médiathèques et de bibliothèques sur le territoire, l'offre d'équipement culturel haut de gamme s'organise principalement autour de Lodève, Clermont et Gignac
- Un maillage de services intermédiaires localisés sur les villes centres et complété par des Maisons de Services Publics.

DES FAIBLESSES

- Les territoires peu denses et montagneux sont éloignés des pôles de services et d'équipements intermédiaires
- Le maillage d'équipements et de services de proximité accentue la différence nord / sud en termes d'équipement et fragilisé des catégories de population peu mobile (accentue la précarité des secteurs ruraux)
- Une offre d'accueil petite enfance mal répartie et insuffisante. Une dizaine de crèches propose une offre limitée à la demande en garderie collective. Il existe une offre parallèle des Relais d'Assistantes Maternelles
- On dénombre d'un seul collège pour desservir le secteur nord du territoire
- L'offre de formation supérieure reste limitée sur le territoire
- Les temps d'accessibilité aux équipements et services sont plus importants pour les habitants des zones peu denses et montagneuses
- Une offre de soins beaucoup plus limitée et éloignée pour les zones peu denses.

Diagnostic de territoire

Economie et emplois

Une économie dominée par les très petites entreprises

QUELQUES CHIFFRES CLES

- **13 090 ENTREPRISES actives** sur le territoire en 2020

1297 CREATIONS d'entreprises en **2021**

TAUX DE PERENNITE DES ENTREPRISES
- **48%** pour les entreprises **non accompagnées**
- **88% à 5 ans** pour les entreprises **accompagnées par la pépinière** (2021)

- **98%** des entreprises ont - **de 10 salariés**
- **19 PARCS D'ACTIVITES** sur **255 Ha**

TAUX DE CHOMAGE
- 10,5% au 1er trimestre 2021

- **20 740 EMPLOIS** proposés sur le territoire en 2018 (+18% en 10 ans)

DES ATOUTS

TERRITOIRE ATTRACTIF
Connexion aux grandes agglomérations, bassin de consommation important, tourisme, secteurs prometteurs (agriculture, viticulture, maintien de l'industrie et artisanat), cadre de vie favorable (grands sites, environnement...)

RESSOURCES HUMAINES
Main d'oeuvre disponible, mais à qualifier

CONDITIONS D'IMPLANTATION FAVORABLES
Services d'accompagnement et parcs d'activité

COORDINATION
Des acteurs économiques et collectivités au service des entreprises du territoire

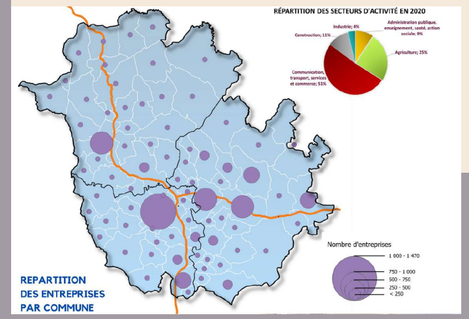

REPARTITION DES ENTREPRISES PAR COMMUNE

DES FAIBLESSES

RESSOURCES HUMAINES
Une main d'oeuvre à qualifier, taux de chômage élevé, mobilité difficile, offre de formation restreinte

FONCIER
Peu de disponibilité dans les zones d'activité, désertion des centres-bourgs, coûts élevés

TISSU ECONOMIQUE
Fort taux de TPE et PME, peu créatrices d'emploi

MOBILITE
Manque de maillage en dehors de l'axe autoroutier, peu de mobilités douces

Manque d'**IDENTITE** du territoire

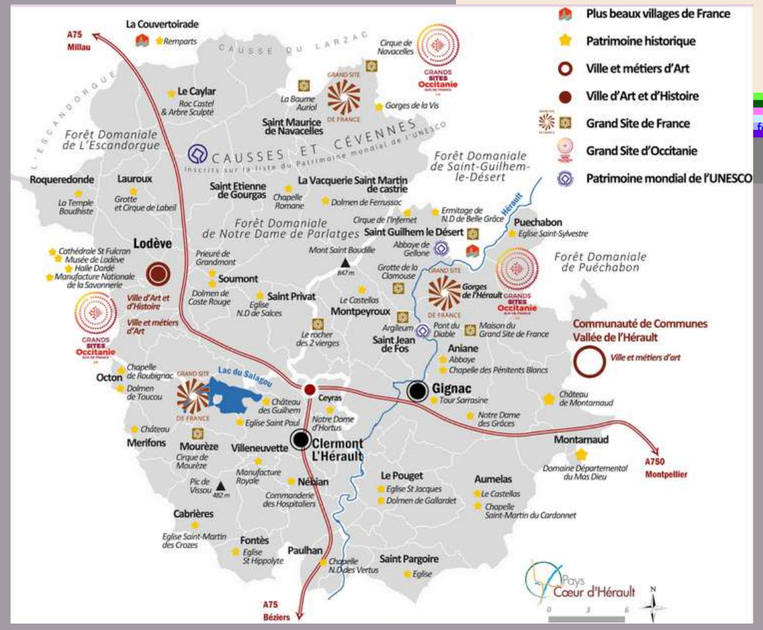

Le tourisme, une économie forte

QUELQUES CHIFFRES CLES

NOMBRE DE NUITEES ET RETOMBEES
- **2.7 millions de nuitées**
- **80 et 110 millions d'euros de retombées**
- **82% des retombées** par le « **non marchand** » (résidences secondaires)
- **39€ de dépense moyenne journalière**

PATRIMOINE
- **Concentration de patrimoines** remarquables : **3 Grands Sites de France,** 2 Grands Sites d'Occitanie, 2 sites classés **au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, 2 Villes et Métiers d'Art, 1 ville d'Art et d'Histoire,** 31 Monuments Historiques classés, 51 Monuments Historiques inscrits...

FREQUENTATION
- **juillet et août : 37% de la fréquentation**
- **concentration de la fréquentation sur les sites majeurs : 6 visiteurs sur 10 ont visité un Grand Site**
- **45% des séjours sont à la demi-journée**

HEBERGEMENT
- **Hébergement marchand limité** caractérisé par la moyenne gamme
- **Offre éco-labellisée plutôt faible**

TOURISME VIGNERON
- Une offre originale de tourisme vigneron : le **label Vignobles et Découvertes (123 professionnels labellisés)**

OFFRE PLEINE NATURE
- Offre de **randonnée et cyclo riche et diversifiée** tous publics (**530 km** de sentiers, **728 km** de parcours **VTT**, **549 km** de parcours **cyclo, 6 oenorando** et un offre d'itinérance qui relie les 3 Grands Sites de France (Escapade nature sans voiture)

DES ATOUTS

Diversité de paysages et de milieux naturels préservés et ressources patrimoniales d'exception

Économie touristique forte, qui contribue au développement local

Offre sports et loisirs de nature de premier ordre : prestataires nombreux et impliqués

3 Grands Sites au capital image très puissant

Des éléments d'image très attractifs avec des valeurs de convivialité et simplicité reconnues

Artisanat préservé et valorisé : équipements dédiés, labels

Des clientèles régionales qui fréquentent le territoire toute l'année

DES FAIBLESSES

Parc d'hébergement marchand insuffisant

Sites « secondaires » confidentiels, dans l'ombre des Grands Sites

Filière APN encore insuffisamment structurée

Territoire encore mal identifié (absence de nom évocateur et de destination unifiée, multiples émetteurs et actions menées individuellement)

Offre identifiée **tourisme durable assez faible** (établissements éco-labellisés...)

Très forte proportion d'excursionnistes

Diagnostic de territoire

Santé et alimentation

Une santé à promouvoir

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

MÉDECIN GENERALISTE
8% de la population habitant une zone sous-dotée (2015)

PSYCHOTROPES
10% des habitants ayant eu au moins 3 délivrances de médicaments psychotropes (2016)

SURPOIDS
7.8% des enfants de 4-5 ans (2012)

SURMORTALITE
par rapport à la France, par maladies cardiovasculaires, du système nerveux et liées au tabac

ACCES AUX DROITS
10 234 bénéficiaires du régime général sans complémentaire santé (2016)

EXPOSITION à L'OZONE
51% de la population soumis à une forte exposition (2017)

IVG
Taux pour 1000 femmes de 15-24 ans > aux taux de l'Hérault & de l'Occitanie (2014-2016)

DES ATOUTS

Une espérance de vie à la naissance supérieure en Cœur d'Hérault (vs France, 2014).

Un tissu essentiel d'acteurs œuvrant dans le domaine de la santé globale.

Deux Contrats Locaux de Santé successifs ayant permis de mettre en place des projets structurants (Conseil Local de Santé Mentale, Projet Addictologie, Nutrition du jeune enfant, projets de réduction de l'exposition aux pesticides...).

La mobilisation des professionnels de santé, notamment libéraux, sur des projets collectifs.

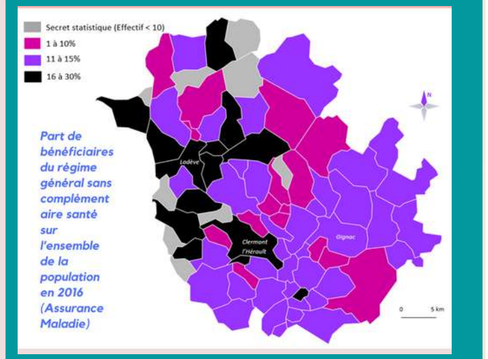

Part de bénéficiaires du régime général sans complément aire santé sur l'ensemble de la population en 2016 (Assurance Maladie)

DES FAIBLESSES

Des indicateurs de précarité souvent plus préoccupants qu'aux niveaux régional et métropolitain, avec un impact sur l'accès à la prévention, aux droits et aux soins.

Des publics rencontrant des difficultés dans des domaines divers (santé mentale, addictologie, périnatalité, alimentation, santé sexuelle...).

Des professionnels parfois démunis face aux problématiques rencontrées.

Une répartition inégale de l'offre de soins et des difficultés pour y accéder (médecine générale et spécialisée, maternités...).

Une santé environnementale parfois impactée négativement (pollution des milieux, précarité énergétique, difficultés de mobilité...).

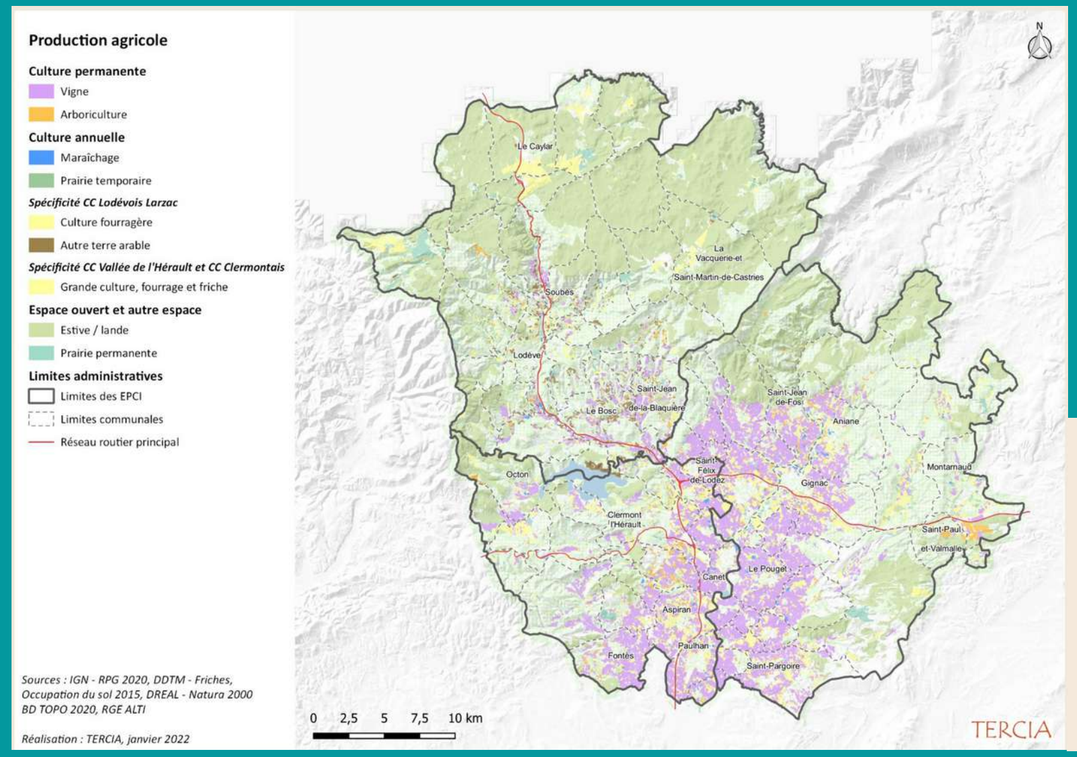

Agriculture, forêt et alimentation, nouvelles priorités !

QUELQUES CHIFFRES CLES

SAU 45 320 ha

BIO 4 658 ha

1387 **EXPLOITATIONS**

AGE MOYEN DES EXPLOITANTS

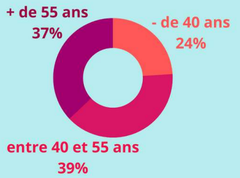

VITICOLE
- **80% production viticole** placée en **IGP ou AOC**
- **10 appellations viticoles** sur le territoire

GARRIGUES & FORET :
- 68 % du territoire
- 75 % des espaces naturels et forestiers sont privés
- 80 % des propriétaires privés ont moins de 4ha
- 41 % des forêts sont bien desservies et accessibles

DES ATOUTS

Terroir viticole de plus en plus reconnu porté par des syndicats dynamiques

Filière oenotourisme qui se fortifie

Potentialités des circuits courts et diversification :
- **dev de filières (spiruline, ppam, maraîchage...)**
- **demande en produits locaux**
- **friches agricoles à valoriser**

Implication forte d'acteurs et présence d'outils de protection des espaces agricoles : SCOT, PAEN, PAT

Les forêts sont un lieu apprécié pour divers loisirs / Potentiel pour le stockage du carbone la qualité de l'air et la régulation et la préservation de l'eau

Potentiel de développement d'une filière autour du bois énergie

DES FAIBLESSES

Concurrence usage de l'eau

Manque d'outils collectifs (plateforme de collecte, conditionnement, distribution de produits, ateliers de transformations ...)

Un morcellement du foncier forestier qui limite la gestion durable en forêt privée

Résilience faible du système alimentaire face aux enjeux futurs (changement climatique) :
→ agriculture conventionnelle / agriculture bio
→ monoculture
→ pression foncière : augmentation urbanisation, baisses des surfaces cultivées et augmentation du prix

Risque incendie très présent

Des volumes de bois difficilement mobilisables (réseau de desserte forestière parfois non adapté)

Pays Cœur d'Hérault

3. Projet de territoire

Le Pays rêvé !

Projet de territoire

À L'HORIZON 2030

“LE PAYS RÊVÉ ...À L’HORIZON 2030”

*l’accueillance signifie la disposition à l’accueil ou le plaisir d’accueillir.

DÉFI 1
S’ENGAGER DANS UNE ACCUEILLANCE* ET UNE RENCONTRE RESPONSABLE

DÉFI 2
FAIRE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS UN ENJEU TERRITORIAL

DÉFI 3
S’ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

DEFI 4
AGIR POUR UNE AGRICULTURE & UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE A TOUS

DÉFI 5
PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

DÉFI 6
AMÉNAGER UN TERRITOIRE A TAILLE HUMAINE

DÉFI 7
PENSER LE CŒUR D'HÉRAULT COMME UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Pays Cœur d'Hérault

DÉFI 1

S'ENGAGER DANS UNE ACCUEILLANCE* ET UNE RENCONTRE RESPONSABLE

*l'accueillance signifie la disposition à l'accueil ou le plaisir d'accueillir.

Terre d'accueil et de rencontres, le Coeur d'Hérault est **un espace ouvert et hospitalier** pour les visiteurs et pour ceux qui souhaitent s'installer et vivre en Coeur d'Hérault. Le plaisir d'accueillir, la cohabitation harmonieuse des générations et **la participation de tous** à une solidarité active et participative dans **un environnement préservé et valorisé** est le socle de ce premier Défi.

1.1 - Privilégier les loisirs et un tourisme durable et d'excellence

- Organiser et développer un tourisme écoresponsable & vertueux
- Coordonner l'offre touristique en partenariat avec les habitants, le monde économique, les associations et les acteurs touristiques
- Intégrer le tourisme et le loisir dans la vie économique locale
- Mettre en valeur l'offre Activité Pleine Nature (APN) et les mobilités alternatives
- Renforcer la mission d'observation touristique et prospective

1.2 - Promouvoir la qualité d'accueil touristique

- Développer l'offre d'hébergement et de restauration touristiques de qualité afin d'offrir un accueil attractif
- Mieux accueillir en s'appuyant sur de nouveaux outils

1.3 - Valoriser et communiquer sur notre identité territoriale

- Préserver nos atouts patrimoniaux (notamment le pastoralisme et l'œnotourisme
- Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs

1.4 - Maintenir et favoriser une qualité de vie harmonieuse dans nos villes et villages

- Préserver les sites, paysages et grands sites afin de maintenir une qualité de vie
- Maîtriser la saisonnalité et la gestion des flux afin de protéger les grands sites authentiques
- Favoriser la participation des habitants dans la vie locale

1.5 - Animer le territoire pour assurer le lien entre les habitants et les nouveaux arrivants

- Favoriser la transversalité entre culture, tourisme et patrimoine
- Rendre visible l'offre culturelle auprès du Grand Public

DÉFI 1

S'ENGAGER DANS UNE ACCUEILLANCE* ET UNE RENCONTRE RESPONSABLE

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	Echelle Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
1.1 - Privilégier les loisirs et un tourisme durable et d'excellence	• Mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la stratégie touristique adoptée en 2022 • Adapter et partager les supports d'information touristiques et de loisirs	• Renouvellement de la scénographie et aménagement de la maison du Grand Site de France	• Création d'un sentier entre les 2 lacs (Avène-Salagou) et élargir vers Navacelles • Investir le projet de GeoParc	• Participer à la construction une identité territoriale à l'échelle du coeur d'Hérault (suite au schéma)	
1.2 - Promouvoir la qualité d'accueil touristique	• Favoriser le développement des hébergements touristiques de qualité	• Créer une maison des activités de pleine nature • Soutenir la création d'hébergements (hôtellerie traditionnelle, HPA et hébergement de groupes)	• Poursuivre la structuration du réseau oenotouristique	• Rééquilibrer et diversifier les offres autour des attractivités spécifiques au territoire (APN, GSF...)	
1.3 - Valoriser et communiquer sur notre identité territoriale	• Élargir et appuyer le réseau des professionnels labellisés "Vignobles et découvertes" • Accompagnement des professionnels	• Soutenir et accompagner les pratiques traditionnelles • Valoriser les métiers d'art et soutenir la mise en réseau des acteurs • Appui à la requalification et au contrôle de l'habitat dans les cœurs anciens : opérations façades, lutte contre l'habitat indigne	• Labellisation du site Salagou-Moureze au titre de Grand site de France	• Identifier les emplacements propices à l'hébergement touristiques (hôtels)	• **Créer des moments de rencontres entre visiteurs et habitants dans les communes**
1.4 - Maintenir et favoriser une qualité de vie harmonieuse dans nos villes et villages	• Créer, promouvoir et commercialiser des offres expérientielles thématiques "4 saisons"	• Grand Site de France : Plan paysage, insertion dans réseau national Label : 1 avantage "grand site" à mettre en commun • Projet de développement de l'Abbaye d'Aniane : restauration des bâtiments, des espaces et implantation de nouvelles fonctions • Approche de l'étalement touristique dans espace et dans le temps	• Poursuivre la Mise en récit du patrimoine des caves coopératives (Parcours des caves) - le généraliser à l'échelle du Pays	• Créer un cheminement doux entre le centre de Lodève et les rives du salagou	• **Systématiser l'accueil des nouveaux arrivants par une politique de design de services dans les 3 EPCI**
1.5 - Animer le territoire pour assurer le lien entre les habitants et les nouveaux arrivantst					• **Créer des Maisons pour toutes-tous ouvertes en permanence**

DÉFI 2
FAIRE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS UN ENJEU TERRITORIAL

L'enjeu du **bien-être territorial est pris en compte dans toutes les politiques publiques** entreprises sur le Coeur d'Hérault. Les politiques dédiées à **la jeunesse**, à l'aménagement favorable une **vie active et en bonne santé**, à **la prévention** et à **l'appui aux professionnels du social et de la santé** sont mises en place. Le territoire souhaite promouvoir une société solidaire où **"prendre soin" de soi et des autres** guide notre action collective.

2.1 - Promouvoir la santé globale

- Améliorer la santé globale de la population
- Mieux prendre en compte la santé mentale de la population (focus)
- Favoriser le maintien à domicile des plus agé-e-s
- Soutenir les aménagements et les actions “sport-santé” : pistes cyclables, mobilité active, activités de pleine nature, …

2.2 - Développer les dynamiques de liens et de citoyenneté

- Favoriser les espaces d'échanges entre générations
- Cultiver les liens des habitants avec le territoire
- Renforcer la coordination entre les services et avec les citoyens acteurs
- Valoriser les métiers de l'accompagnement et du conseil

2.3 - Renforcer la politique de l'enfance et de la jeunesse

- Renforcer l'accompagnement à la parentalité au plus près de l'habitant
- Assurer l'éducation et la prévention à l'usage du numérique
- Renforcer les missions d'orientation, de formation et d'aide à l'emploi

DÉFI 2
FAIRE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS UN ENJEU TERRITORIAL

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	actions Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
2.1 - Promouvoir la santé globale	• Devenir un Pôle “Nature” • Poursuivre la mise en oeuvre de l'ensemble des objectifs du Contrat Local de Santé (CLS) • Maintenir et pérenniser la commission "Santé" (ensemble des réseaux pro) • Evaluer et aborder le 3e CLS • Actions du CLS (dont Axes “Santé environnementale” et “Santé des mères, des couples, des enfants et des jeunes” • Actions du CLS (Axe “Santé mentale” dont Conseil Local de Santé Mentale)	• Maison des activités de pleine nature (Bergerie) • Action sport santé du réseau jeunes • Schéma de développement des APN • Soutien à l’installation d’équipements sportifs (halle des sports, terrains de rugby, terrain de tambourin) • Activités de pleine nature: structuration des équipements, renforcement de la communication et de l’animation territoriale • Création d’un pôle santé à Gignac et implantation d’une offre de soins diversifiée notamment de spécialistes+ centre de soins non programmés et radiologie	• Poursuivre la structuration de l'offre en Activités de Pleine Nature dans le Clermontais	• Assurer et favoriser le maintien et le développement du CAPS au sein de l'Hôpital de Lodève • Soutenir de l'offre médicale et la mobilité des professionnel de santé au plus près des habitants (dispositifs mobiles)	• **Développer les Maisons sports/santé** • **Soutenir les projets d'unités mobiles de santé**
2.2 - Développer les dynamiques de liens et de citoyenneté	• Doter le Conseil de développement d’un agent de développement local • Initier des espaces de débat et d'échanges dans les communes	• Association des usagers lors de la conception des projets à travers la mise en place de démarches de « design de service public » (TAD, ecoquartier…)	• Maison éclatée de "France Services" sur l'ensemble de la Communauté pour amener les services auprès de chaque habitant • Créer une cuisine centrale facteur de liens entre générations	• Contribuer au renforcement du Conseil de développement • Aider à la création de lieux fixes ou éphémères permettant les échanges et la rencontre entre les habitants	
2.3 - Renforcer la politique de l’enfance et de la jeunesse	• Doter le territoire d'un conseil de développement de la jeunesse	• Création de nouvelles crêches et extension des crêches existantes • Création d’un conseil communautaire des jeunes	• Renforcer les lieux et services d'accueil de la petite enfance à l'âge adulte	• Accompagner les associations culturelles et sportives en faveur de la jeunesse	

DÉFI 3
S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

La rélocalisation d'une économie qui s'engage en faveur d'un monde respectueux de son avenir et de son territoire, engagée et innovante pour offrir **des emplois stables et durables pour tous**, forme le projet économique du Coeur d'Hérault. Attractif naturellement, notre territoire **encourage toutes les expériences** individuelles ou collectives **qui investissent dans l'éthique et le durable, et valorisent nos atouts**.

3.1 - Soutenir et accroître l'autonomie du territoire & l'économie Sociale et Solidaire

- Valoriser et mettre en avant l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Favoriser l'économie circulaire
- Soutenir les filières de la transition écologique

3.2 - Développer et rester attractif pour conserver une main d'œuvre qualifiée et des entreprises performantes

- Porter une démarche de veille et une prospective économique territoriale
- Lier attractivité économique et attractivité du territoire
- Porter une politique d'attractivité territoriale "choisie" : notamment par la Gestion Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC) et une communication commune

3.3 - Equilibrer le développement économique des territoires

- Revitaliser les centres bourgs et villages
- Rééquilibrer le développement commercial et les implantations au profit des centres villes et des quartiers identifiés
- Accompagner la diversification spatiale par des conditions d'accueil adaptées
- Structurer un parcours résidentiel des entreprises

3.4 - Proposer un programme d'accueil et d'accompagnement adapté aux entreprises de toutes tailles

- Proposer une offre d'accompagnement complète pour les entreprises et porteurs de projets
- Renforcer l'économie productive et les secteurs d'activité à enjeux
- Accompagner des grappes d'entreprises ou groupements de professionnels

DÉFI 3
S'ENGAGER POUR UNE ÉCONOMIE ECORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	actions Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
3.1 - Soutenir et accroître l'autonomie du territoire & l'économie Sociale et Solidaire	• Poursuivre l'appui et l'émergence d'un réseau des espaces de coworking et de tiers lieux • Donner de la visibilité aux produits locaux (artisans d'art)	• Aménagement de tiers-lieux (Alternateur) • Accompagnement et valorisation du commerce local	• Accélerer l'installation des entreprises dans les centres anciens (aides au loyer) ou dans les zones d'activités (immo d'entreprises) en lien avec la Région • Doper la filière ou un Cluster de l'eau autour des entreprises innovantes • Mettre en oeuvre l'Opération de revitalisation du Territoire (ORT)	• faciliter l'émergence et l'ancrage de Territoire Zéro Chômeurs • Valoriser et structurer l'économie circulaire sur la filière de l'écoconstruction et des matériaux pour le bâtiment • développer l'économie de services à la personne (résidentiel) • Vigilance et politique d'accueil ciblé sur le type d'activités accueilli au PRAE et dans les autres ZAE • Appuyer le développement de formations en adéquation avec les filières d'avenir et ceci, dés le lycée ainsi que les formations post Bac • Accompagner le développement des métiers d'art (formations, organisation..) • Développer un esprit de coopération et de complémentarité entre les 3 EPCI (notamment sur les formations)	• **Créer un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) sous forme de charte de coopération entre acteurs**
3.2 - Développer et rester attractif pour conserver une main d'œuvre qualifiée et des entreprises performantes	• Se doter d'outils de veille et d'observation territoriale • Porter une démarche de Marketing Territorial • Créer la marque collective ombrelle territoriale "MonCoeurdHerault"	• Abbaye d'Aniane : installation d'ateliers de métiers d'art • Création d'un atelier relai pour aider à l'installation d'artisans • Mise en place d'un schéma d'aménagement économique (extension, densification, friches) et d'accueil des entreprises			
3.3 - Equilibrer le développement économique des territoires	• Accompagner la démarche "Bourgs centre d'Occitanie et Petites Villes de demain • Structurer et promouvoir l'Offre de services du CH (Paniers/Pack services) • Mettre en œuvre les orientations du Document d'Aménagement artisanal et commercial (DAAC) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	• Créer un hôtel d'entreprises du numérique – Alternateur			
3.4 - Proposer un programme d'accueil et d'accompagnement adapté aux entreprises de toutes tailles	• Coordonner le parcours d'accompagnement global • Développer l'économie créatrice d'emplois et de richesses touristique, agricole, filières émergentes, l'artisanat de production et industriel • Mettre en réseau les entreprises et les acteurs socio-économiques	• Participation au réseau des Tiers Lieux			

DÉFI 4
AGIR POUR UNE AGRICULTURE & UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE A TOUS

Notre agriculture vivrière et diversifiée s'engage vers des modes de productions respectueux de l'environnement. Cela devient **notre priorité** et l'attention de toutes nos politiques publiques, avec innovation. Ce mode de production repose sur le développement d'une **agriculture familiale plus proche du consommateur**, qui devient lui-même un **acteur de cette transformation sociétale.**

4.1 - Développer les filières pour une production alimentaire locale et de qualité

- Développer l'autonomie alimentaire avec le programme alimentaire territorial
- Valoriser les produits locaux
- Sensibiliser les habitants aux circuits courts & soutenir les producteurs locaux

4.2 - Favoriser l'installation d'agriculteurs

- Soutenir l'accès au foncier pour permettre l'installation et la diversification
- Favoriser et accompagner la transmission et la création des entreprises agricoles
- Valoriser le métier d'agriculteur (formation, revenu décent)

4.3 - Diversifier l'agriculture selon la ressource en eau et le changement climatique

- Optimiser l'utilisation de l'eau, notamment par l'eau brute
- Diversifier l'agriculture & Développer la polyculture pour une meilleure résilience
- Gérer durablement les forêts
- Faire du Coeur d'Hérault un Territoire pilote d'adaptation des cultures au changement climatique notamment pour la viticulture

DÉFI 4
AGIR POUR UNE AGRICULTURE & UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ACCESSIBLE A TOUS

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	Echelle Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
4.1 - Développer les filières pour une production alimentaire locale et de qualité	• Créer un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation • Mise en œuvre des 5 axes du PAT 3D du Cœur d'Hérault (à détailler) • Dynamiser les circuits courts en incitant au regroupement des producteurs locaux • Créer un label "Saveurs de l'agriculture produites localement en Pays Coeur d'Hérault"	• Promotion et soutien à la commercialisation des produits agricoles du territoire (Concours des vins, Place au terroir…)	• Créer une cuisine centrale et structurer la filière en amont	• Adapter la charte des Marchés de producteurs (ou de Pays) afin de les ouvrir aux producteurs locaux	
4.2 - Favoriser l'installation d'agriculteurs	• Impliquer les citoyens pour la préservation des terres agricoles • Impliquer les communes dans l'accès au foncier et dans la transmission des exploitations	• Soutien au foncier agricole (acquisition, baux ruraux, agriparc), à l'installation d'agriculteurs	• Accompagner l'installation selon la ressource en eau et le changement climatique en lien avec le projet de cuisine centrale	• Accompagner l'installation des agriculteurs en lien avec les documents d'urbanisme • Développer le portage foncier public en faveur de l'agriculture (en lien avec le PAT)	• **"Des Etats Généraux aux PAT" : grand rendez-vous d'étape-bilan du PAT (et festif sous forme de "grand banquet du PAT")**
4.3 - Diversifier l'agriculture selon la ressource en eau et le changement climatique	• Développer l'agroécologie paysanne • Développer l'agroécologie paysanne • Replacer l'arbre dans nos paysages et dans l'agriculture • Optimiser l'utilisation de l'eau et préserver cette ressource • Préparer la résilience de notre agriculture par la régénération des sols	• Expérimentation de systèmes d'assainissement et d'utilisation de l'eau brute innovants • Réaliser une étude sur la mobilisation de ressources alternatives pour l'irrigation	• Modifier les pratiques en matière de captages d'eau en lien avec le Contrat de rivière	• Porter et animer l'Observatoire de la ressource en eau du Lodevois et Larzac	

DÉFI 5
PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Engager le territoire dans un **virage écologique et énergétique** qui permet de relever réellement les défis de ce siècle **pour les générations futures**. L'urgence climatique et la crise de la biodiversité est saisie résolument pour faire du Coeur d'Hérault un t**erritoire exemplaire** en matière de **sobriété et d'excellence environnementale.**

5.1 - Faire de la transition écologique et énergétique une priorité territoriale

- Maîtriser les équilibres entre environnement et développement (urbain, économique)
- Soutenir le développement de quartiers et villages à énergie positive
- Soutenir les énergies renouvelables
- Lutter contre toutes les formes de pollutions (visuelle, sonore, atmosphérique)

5.2 - Protéger et partager les ressources : Eau, sol, terre, air, forêt

- Inciter à la sobriété
- Préserver la qualité des milieux aquatiques et humides
- Développer une agriculture sobre en consommation d'eau
- Préserver les meilleures terres naturelles et agricoles face à la pression foncière

5.3 - Mener une vraie politique d'éducation, d'information et de communication

- Rendre les collectivités exemplaires
- Développer des indicateurs visibles par tous

5.4 - S'engager pour un territoire Zéro Déchet

- Renforcer la politique de tri des déchets
- Encourager et soutenir les actions d'économie et de recyclage
- Accompagner les citoyens : "lutter contre la fracture et la facture »

5.5 - Préserver et maintenir tous nos Paysages (exceptionnels & ordinaires)

- S'appuyer sur la diversité et les atouts naturels et paysages du territoire comme potentiel pour un développement raisonné
- Mobiliser les acteurs de la prévention (incendies, friches agricoles, plantes et animaux invasifs...)
- Atouts naturels : valoriser les sites de pleine nature, patrimoine forestier

DÉFI 5
PRENDRE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	Echelle Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
5.1 - Faire de la transition écologique et énergétique une priorité territoriale	• Mettre en œuvre des Appels à Manifestation d'Intérêts et des commandes groupées pour le photovoltaïque en toitures et ombrières • Orienter la réponse du territoire aux Programmes Européens vers la transition énergétique • Initier et accompagner les projets de développement d'énergie renouvelable de manière collective	• Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal et déploiement de différents services dédiés à la mobilité et au tourisme durable • Construction d'un Ecoquartier	• Créer un schéma de développement des énergies renouvelables communautaire en autoconsommation • Proposer un batiment basse conso pour la régie de l'eau (label "or" régional) et créer une micro-forêt sur site	• Systématiser les diagnostics énergétiques des bâtiments communaux • Accompagner l'AMI du Pays sur le photovoltaïque en toiture	• **Encourager les coopératives citoyennes de productions d'énergies renouvelables**
5.2 - Protéger et partager les ressources : Eau, terre, air, forêt	• Mettre en place un espace de dialogue sur l'eau en lien avec la CLE • Commission locale de l'environnement • Promouvoir une politique d'aggradation des sols • Mener des actions pilotes de réduction des pollutions aériennes, modélisables et transférables	• Modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement	• Mettre une tarification vertueuse de l'eau • Programmer la réduction des fuites d'eau sur le réseau • Mettre en oeuvre des actions de réutilisation des eaux issues de la station d'épuration de Paulhan	• Instaurer un prix de l'eau vertueux • Améliorer le tri des déchets • Finaliser rapidement le schéma directeur de l'eau	• **Informer régulièrement les habitants sur les données qualitatives et quantitatives sur l'eau et les déchets sur notre territoire (les avancées, les marges de progrès)**
5.3 - Mener une vraie politique d'éducation, d'information et de communication	• Rendre lisible les coûts / impacts des comportements • Sensibiliser tous les publics à notre ambition de bifurquer par l'éducation à l'environnement et des actions médiatiques	• Amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses principales menaces (atlas de la biodiversité)	• Piloter l'accélération sur les biodéchets	• Faire vivre le Bien UNESCO	
5.4 - S'engager pour un territoire Zéro Déchet	• Identifier toutes les filières de recyclage (Syndicat Centre Hérault) • Mener des actions exemplaires de lutte contre les gaspillages • Atteindre les 120kg/hab/an	• Installation de points d'apport volontaire (tri déchets organiques)	• Réaliser la renaturation des gravières de la Prades	• Accompagner résolument le plan d'action du Syndicat Centre Hérault (objectif 120kg/hab, tarification, biodéchets...)	• **Généraliser et organiser un concours "Familles Zero déchets"**
5.5 - Préserver et maintenir tous nos Paysages (exceptionnels & ordinaires)	• Obtenir le label "Villes et viilages étoilés"	• Mise en valeur et restauration du patrimoine vernaculaire (bâti, agricole...) • Elaboration et mise en oeuvre d'un plan paysage du Grand Site de France		• Accompagner le développement des différentes filières d'élevage en lien avec la ressource fourragère et en eau (CPIE, chambragri...)	

DÉFI 6
AMÉNAGER UN TERRITOIRE A TAILLE HUMAINE

Le Coeur d'Hérault poursuit son développement dans un **environnement préservé et accueillant**. Cette politique d'aménagement du territoire se construit **en harmonie avec** les communes et **communautés de communes.** La **complémentarité de l'offre** en services, en logements et en mobilités est pensée et réfléchie à cette **échelle pertinente, connectée à son environnement régional** et national.

Promouvoir et aider à la rénovation énergétique

6.1 - Renforcer une politique du LOGEMENT respectueuse de l'environnement, du patrimoine et adaptée à tous les publics

Pour une Politique d'accès au logement pour tous

Construire et habiter autrement

Renforcer l'armature urbaine territoriale

Renforcer le maillage d'équipements et de services en proximité

6.3 - Soutenir un aménagement du territoire et un URBANISME respectueux du vivant, de l'environnement, du patrimoine, des paysages

6.2 - Généraliser et massifier les MOBILITES douces et partagées

Favoriser la sobriété et les changements de pratiques

Soutenir les mobilités partagées (covoiturage, transports en commun...)

DÉFI 6
AMÉNAGER UN TERRITOIRE A TAILLE HUMAINE

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	Echelle Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
6.1 - Renforcer une politique du LOGEMENT respectueuse de l'environnement, du patrimoine et adaptée à tous les publics	• Mettre en œuvre les objectifs du SCOT en matière de logement	• Poursuite et renforcement des actions d'accompagnement des publics spécifiques et fragiles en matière d'habitat : Renovissime, aire d'accueil des gens du voyage, logements d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales... • Coordonner et renforcer l'action de lutte contre l'habitat indigne (PLH-PIG Rénovissime)	• Mettre en oeuvre le Plan Local de l'Habitat communautaire	• Permettre aux communes de développer l'habitat pour les jeunes et poursuivre et optimiser le PLH	
6.2 - Généraliser et massifier les MOBILITES douces et partagées	• Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable • Dynamiser une offre de transports dans et hors territoire • Développer les aires dédiées au covoiturage multifonctionnelles / places de covoiturage en centre-ville • Créer une liaison de transports en commun entre les grands sites • Soutenir la filière mobilité douce	• Mise en place de vélos en libre service et du Transport à la Demande • Aménagement de voies douces et de pistes cyclables (Passerelle Lycée Gignac, Liaison douce GSF et déclinaison du schéma cyclable du Pays Coeur d'Hérault) • Mise en place du CHNS (car haut niveau de service) dans le cadre du contrat de réciprocité avec 3M	• Concevoir et soutenir fortement un schéma cyclable intercommunal • Accélerer la mise en place de liaisons douces entre les quartiers et chaque projet d'aménagement en lien avec les Bourgs centres	• Renforcer « la Draille » en articulation avec les mobilités intra lodève en lien avec le dispositif TZC • Renforcer les liaisons LIO entre Mpt - Beziers et Millau • Travail sur la sécurisation des usagers de la mobilité douce (vélo, piéton)	• **Créer des lieux de vie locales intergénérationnels dans un maximum de communes où les activités sont choisies et organisées par les citoyens ouverts 7j/7 et le soir**
6.3 - Soutenir un aménagement du territoire et un URBANISME respectueux du vivant, de l'environnement, du patrimoine, des paysages	• Mobiliser les dispositifs en faveur de la densification urbaine • Analyser le potentiel de mutation des tissus bâtis	• Accompagnement des communes pour la co-construction de leurs documents d'urbanisme, leurs politiques d'aménagement et l'évolution des pratiques • Mise à disposition d'un architecte paysagiste conseil sur le périmètre du Grand Site de France	• Requalifier la ZAE des Tanes basses	• Faire aboutir et mettre en oeuvre le PLUI qui renforce cet objectif • mener des politiques facilitatrices pour l'installation des agriculteurs, façonneurs de paysager • Charte architecturale pour le bati vernaculaire de tous les villages (PLUI)	

DÉFI 7
PENSER LE CŒUR D'HÉRAULT COMME UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Le développement culturel se pense lui aussi à l'échelle de ce territoire qui permet la pratique et l'expérience artistique et culturelle à **tous les âges de la vie**. **Le patrimoine est source de développemen**t personnel et collectif et renforce l'attractivité et la visibilité qualitative du Coeur d'Hérault. Ce projet culturel est le **support du lien des habitants et des visiteurs à ce territoire**.

7.1 - Renforcer l'accompagnement culturel pour favoriser l'accès à tous

- Accompagner la professionnalisation et la mise en réseaux des acteurs
- Développer les politiques culturelles et les initiatives locales afin de favoriser l'accès pour tous
- Irriguer la culture sur l'ensemble du territoire (spectacles hors les murs)
- Favoriser l'emploi, la formation et l'insertion autour des métiers de la culture et patrimoine

7.2 - Généraliser l'éducation Artistique et Culturelle

- Sensibiliser à la culture les publics en temps scolaire
- Développer les pratiques artistiques amateurs hors temps scolaire
- Impliquer et élargir les publics
- Structurer l'éducation artistique et culturelle par la formation, la coopération, les outils

7.3 -Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle commun de notre projet

- Renforcer l'identité du territoire à travers la connaissance des patrimoines
- Agir pour un urbanisme et un habitat respectueux du patrimoine vernaculaire
- Impliquer et élargir les publics

7.4 - Animer le territoire pour assurer le lien entre tous les habitants

- Favoriser la transversalité entre culture, tourisme et patrimoine
- Rendre visible l'offre culturelle auprès du Grand Public

DÉFI 7
PENSER LE CŒUR D'HÉRAULT COMME UN TERRITOIRE À HAUTE VALEUR CULTURELLE ET PATRIMONIALE

PREMIERES PRIORITES ET ACTIONS

	Echelle Pays	actions CCVH	actions CCC	actions CCLL	actions Citoyennes
7.1 - Renforcer l'accompagnement culturel pour favoriser l'accès à tous	• Accompagner les acteurs et porteurs de projet (conseils...) • Créer du lien entre les professionnels par des temps dédiés • Soutenir la création et l'animation de réseaux d'acteurs • Coordonner des programmes de formation	• ·Soutien à la création de nouveaux lieux de diffusion et de pratiques culturelles (musique, cinéma, théâtre) • ·Actualisation de la scénographie de la maison de la poterie	• Porter ou soutenir les "scènes associées" en Coeur d'Hérault	• renforcer l'accès aux infrastructures culturelles par une politique tarifaire, de mobilité... • Créer une salle de spectacle	• **Création d'un festival à l'échelle du Pays (ou 1 communication commune "Festivals en Coeur d'hérault"**
7.2 - Généraliser l'éducation Artistique et Culturelle	• Mettre en œuvre les objectifs et les actions inscrits dans la Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) notamment en lien avec le milieu éducatif • Evaluer, renouveler et réorienter la CGEAC notamment dans le milieu scolaire	• ·Développement de l'école de musique (enseignement, pratique, éducation artistique et culturelle) vers un conservatoire à rayonnement intercommunal	• Poursuivre une programmation du Sillon au sein du théatre et "hors les murs" pour irriguer le territoire • Animer un programme d'actions dans toutes les médiathèques dans le sens du Contrat territorial lecture publique	• Positionner le musée comme l'épicentre du Geoparc	
7.3 -Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle commun de notre projet	• Produire des documents de valorisation et d'interconnaissance du patrimoine local • favoriser un lieu ou un programme de valorisation du patrimoine (lieu, chantier public...)	• Protection et conservation du patrimoine historique de la Vallée de l'Hérault : projets scientifiques et culturels de l'Abbaye d'Aniane et d'Argileum	• Poursuivre et amplifier le Plan "objets patrimoniaux et religieux"	• Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et vernaculaire	• **Mise en place de chantiers "patrimoine" participatifs incluant aussi un volet insertion**
7.4 - Animer le territoire pour assurer le lien entre tous les habitants	• Mobiliser les habitants dans la création de l'offre culturelle et touristique • Créer des outils favorisant le maintien du lien avec les habitants • Développer des services et offres adaptées aux habitants (offre "privilèges", tarifs préférentiels...)	• ·Développement des évènements culturels : concerts Ecole Musique Intercommunale (EMI), Clapotis, Mots parleurs, • ·Organisation des journées des métiers d'art		• S'impliquer davantage sur les actions liées au Bien UNESCO et le lien avec les habitants	• **Constituer un réseau de Tiers lieux**

Il-elles ont participé à l'actualisation du "Pays rêvé"...

BELLAS RAYMOND - BESSIERE GÉRARD - BLANC ERIC - BLANC NATACHA - BRUN OLIVIER - FAUSTIN JEAN-FRANÇOIS - SABATIER JEAN-MARIE - VALERO CLAUDE - BELLAS CHRISTIAN - BENAMMAR KOLY FADILHA - DOCQUIER ANNE-CATHERINE - GOUTELLE ANTOINE - OLIVIER FRANÇOISE - THERY CLÉMENT - BARRAL THIBAUT - CROS JEAN-CLAUDE - DESCHAMPS SYLVIANE - JOURNET SABINE - GUIRAUD YVES - ISURE JEAN-MARC - MANDRAY JEAN-PIERRE - SANCHEZ MARIE-HÉLÈNE - MUNCH MARION - SONNET BERTRAND - MOUSSOUNI LYLIA - VAISSE PASCAL - MORERE NICOLE - AGUILAR GUY-CHARLES - LEDERMAN THÉRÈSE - BARDEAU FRANCIS - BARRAL JEAN-LUC - BEAUCLAIR JACQUES - MARECHAL SANDRINE - BEGAUD MURIEL - BELLET MICHEL-EDOUARD - BERNARD FRANCK - BLANC JEROME - BLANQUET ÉLISABETH - BLUM CATHERINE - FERNANDO BÉATRICE - BONNE MASCHA - BONNET MARTINE - BOSC DAVID - BOUDET CLARA - BOURG MANON - MADONNA FABIENNE - BOUSQUET CATHY - BERMEJO BEATRICE - RODRIGUEZ JOSEPH - BOUTONNIER-BOUSQUET JEAN-PIERRE - LEVEQUE GAELLE - JAHNICH BERNARD - HORVATH MARIA - BRETON JEAN MICHEL - BRISSAUD JACQUES - MORNET-HESS LARA - CAMPREDON ANNICK - CASTANIER LAURENT - CAUMEIL BERNARD - CEREZUELA JEAN-LOUIS - COMBE MICHEL - CORP NADÈGE - OLLIER JEAN-PHILIPPE - CORREAS ELVIRE - COUGOUREUX GILLES - CUNNAC MONIQUE - IVORRA MARIE-HELENE - DALBAN ANNIE - BAISSET MARTINE - FABRE DANIEL - DAVIT HELENE - DEHAIL FRANCINE - DESCHAMPS SYLVIANE - DUQUÈNE ANNE-CATHERINE - DORFERS LINDA - DUMOULIN CLÉMENT - DUPONT EMERIC - ELIAOU JEAN-FRANÇOIS - FAUSTIN JEAN-FRANÇOIS - GOUDAL JOELLE - MAURY CAROLINE - GARCIN EMELINE - FERRY ANNICK - ARBORE VÉRONIQUE - FLEITH PATRICK - FONTENEAU ELODIE - GENCOURT DIDIER - FULCRAND CHRISTIANE - GROSSET GRANGE PAULINE - AFFRE VALERIE - SAUZEAU OLIVIER - VALETTE DANIEL - PUJOL MORGAN - GUILLEMOT ROMAIN - BERNARDI OLIVIER - GUIRAUD YVES - BENOIT DELPHINE - HÉTIER VÉRONIQUE - HORVATH MARIA - JAIL JULIE - JAUDON DANIEL - BONNIN ¨PASCAL - LAHELLEC ALAIN - SALIGNAC VINCENT - LASSALVY PHILIPPE - RIGAUD CHRISTIAN - LAURES VÉRONIQUE - LE BEUZE ARNAUD - VALAT JEROME - LEAL MICKAEL - LEBOT LAURENT - LEON-PHILIP MAGALI - LHOMME TIMOTHÉE - LLOSE LOÏS - LOMBARD MATHIEU - LUMINET BERNARD -

MASSOL ELODIE - MICO FRANCK - LANIESSE THIERRY - MOUTIER SYLVIANE - BOURREL MARINA - GAIRAUD MYRIAM - CABLAT DAVID - PUGENS JEAN-PIERRE - MUNICH BERTRAND - GOUJON BERNARD - SEJOURNE EVELYNE - NACHEZ MARIE FRANCOISE - FAVREAU MARIE-PIERRE - CASTANIER LAURENT - SOTO JEAN-FRANÇOIS - NELSON MURRAY - HELENE CARRAU - OLLIER ERIC - COSTES BERNARD - SALASC PHILIPPE - PAMBOUR SYLVAIN - MARTINEZ JOSE - GIRAUD SOPHIE - NEIL VERONIQUE - ROUVEIROL VALERIE - PASCAL VAISSE - DELIEUZE PASCAL - PASQUIER FRANÇOISE - PASSIEUX MARIE - KLINGELSCHMIDT FABIEN - COTTEL LAURIANE - PEREZ STEPHANIE - SCHUEMACHER JÉRÔME - PINEAU JEAN-YVES - GABAUDAN JEAN-PIERRE - PLASSARD ADRIEN - PUGENS JEAN-PIERRE - QUINONERO FLORENCE - RAMBIL MERBOUHA - RENAUD PHILIPPE - MARILYN ELBAZ - REQUI JEAN-LUC - REVEL CLAUDE - CLOUP ALEXIA - FABRE BEATRICE - ROIG FRÉDERIC - CARCELLER CLAUDE - ROUSSELLE EMILIE - KOLOTOUCHKINA IRINA - SAINT UPERY JEAN - SATGER GENEVIÈVE - SAUVAIRE ROMAIN - SCHAEFFER AUDE - SERMAGE JULIETTE - SÉRON SIDONIE - GUIBAL MICHELLE - PORCHIS NUMA - ALLAOUI JEREMY- GARRIGUES SAMUEL - BARCELO LAURE - TRIGO LAETITIA - DA PONTE CORP NADÈGE – BIDAULT FRÉDÉRIC - VIDAL FRÉDÉRIC - AUDOUY MARIE CHRISTINE - LACROIX JEAN-CLAUDE - SUZANNE ERIC - TABET ALEXIS - BOUYSSOU VALÉRIE - TRINQUIER JEAN - TUFFERY FRÉDÉRIQUE - VAISSADE SÉBASTIEN - JAUDON DANIEL - SIEGEL ROBERT - LIGONNIÈRE CHRISTIAN - VAN DER HORST CLAIRE - FABRE CHARLY - VIALA SÉBASTIEN - VIDAL FRÉDÉRIC - CARRENO NOEL - CHASSAGNE VINCENT - ...

... et tous les autres anonymes, ou pas, habitantes, habitants, acteurs, visiteurs !

Merci à toutes et tous !

Le Pays rêvé !

Projet de territoire
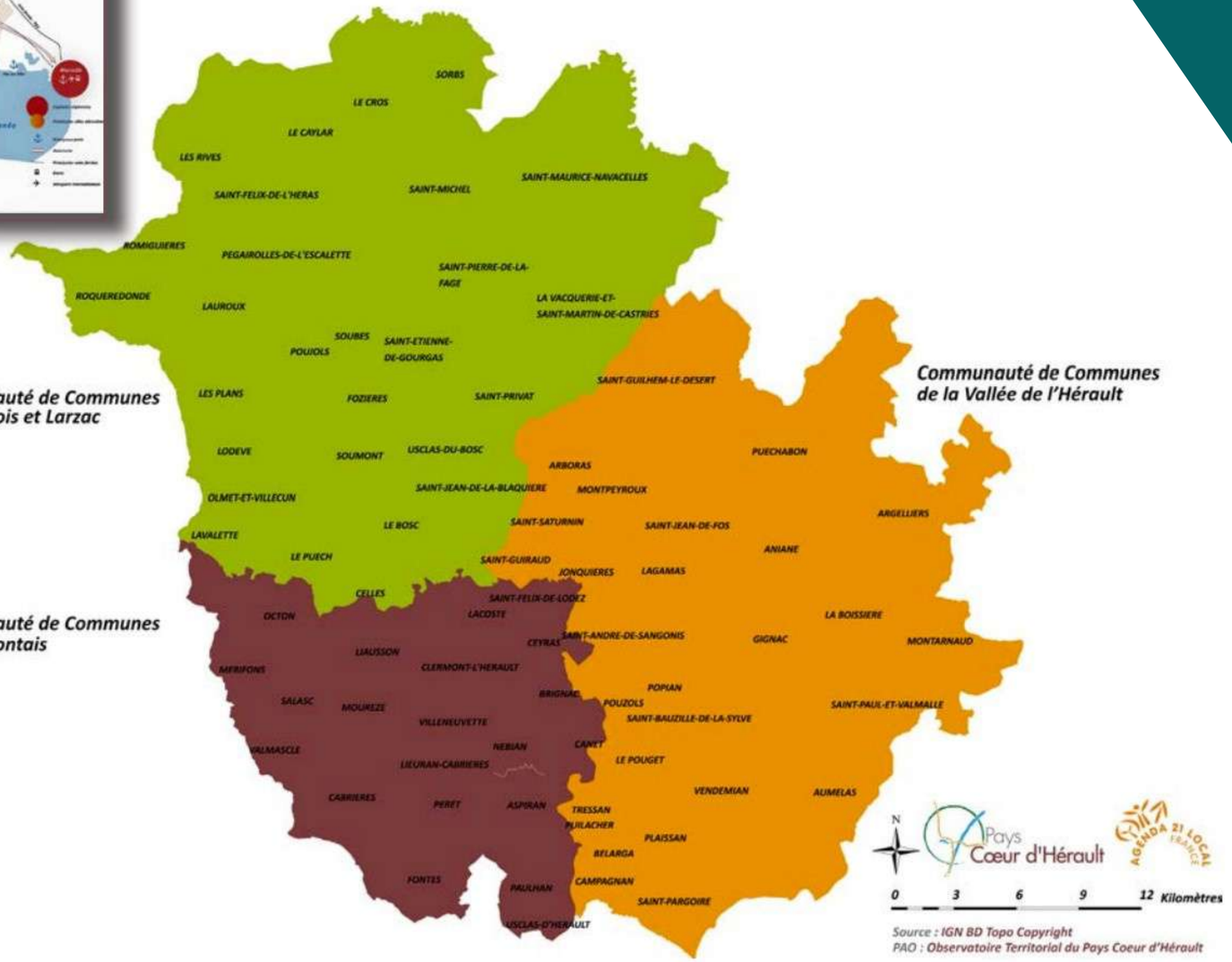
À L'HORIZON 2030